



Faites germer vos projets

Condition Générale de vente

Préambule

Les présentes conditions sont conclues entre :

- Jenny BENISTANT, centre de bilan de compétences (ci-après « le Centre »),
immatriculée au Registre du Commerce et des entreprises sous le numéro SIREN 892 953 837 00010, code NAF 9609Z,
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84070126307 auprès de la préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes,
dont le siège social se situe au 160 Allée Bellevue – 07130 Soyons (France),
- toute personne physique s'inscrivant et participant à un bilan de compétences (ci-après «le Client»)

et collectivement dénommées « les Parties ».

Les Parties conviennent que leurs relations sont régies exclusivement par les présentes conditions générales de vente. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

ARTICLE 1 : Objet

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations des Parties dans le cadre de la passation d'un bilan de compétences.

ARTICLE 2 : Description de la prestation

Les contenus des programmes, s'appliquent tels qu'ils sont définis dans le catalogue de formation.

ARTICLE 3 : Condition d'accès

La validation définitive de la demande du client et le lancement de la prestation seront en fonction des situations suivantes :

- Si le Client finance la prestation sur ses fonds propres, un contrat sera établi au moment de l'inscription. Le Client bénéficie d'un délai de rétractation de quatorze jours si le contrat est conclu à distance, dix jours si le contrat est conclu en présentiel. Le bilan de compétences ne pourra démarrer qu'après le délai de rétractation passé, et qu'après versement du montant total de la prestation ou des premiers versements prévu dans l'échelonnement, s'il y a lieu.

Jenny Benistant – Au contact de Soi
Espace pour Soi - 1 rue de la république - 07130 St Péray
07.69.38.35.39

N° Siret 892 953 837 00010 - Code APE 9609Z - Numéro NDA 84070126307- TVA non applicable



- Si le Client finance la prestation via son compte CPF (Compte Personnel de Formation), le bilan ne pourra démarrer qu'après le délai et en respectant le délai de rétractation de quatorze jours, à compter de son inscription sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr.
- Si le Client bénéficie du financement d'un OPCO, le bilan ne pourra démarrer qu'une fois la validation de l'OPCO (Organisme Paritaire Collecteur Agré) obtenue, et en respectant le délai de rétractation de quatorze jours si le contrat est conclu à distance, dix jours si le contrat est conclu en présentiel.
- Si l'employeur du client ou tout autre organisme prend en charge la prestation, celle-ci débutera après signature de la convention de formation par l'employeur ou l'organisme dans un délai de dix jours si le contrat est conclu en présentiel, et quatorze jours si le contrat est conclu à distance.

Une fois l'inscription validée, le premier RDV est fixé.

ARTICLE 4 : Conditions financières - Modalités de paiement

Le tarif des bilans de compétences correspond au montant mentionné en euros, sur le catalogue de formation ou figurant sur le devis, le cas échéant. Il n'est pas assujéti à la TVA.

Le Centre se réserve le droit de modifier ses prix sur son catalogue, mais la prestation sera facturée sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande.

MODALITÉS DE PAIEMENT

En cas de règlement par un financeur (OPCO...) dont dépend le Client, le Client peut faire subroger ou non. En cas de subrogation, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué avant le démarrage et sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention «Bon pour accord» au Centre.

En cas de prise en charge partielle par un financeur, la différence sera directement facturée par le Centre au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas au centre, au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage du bilan, le Centre se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation client ou de lui facturer la totalité des frais de formation.

4.1 Si le Client finance la prestation sur ses fonds propres, son paiement s'effectue avant le démarrage de la formation par chèque à l'ordre de Jenny BENISTANT, ou par virement bancaire.

L'échelonnement du coût du bilan, peut se faire uniquement sur accord écrit, des parties au préalable ; et les conditions doivent être établis avant le démarrage du bilan. Un chèque de caution sera demandé, pour les sommes non réglées, au démarrage de la prestation.

Jenny Benistant – Au contact de Soi
Espace pour Soi - 1 rue de la république - 07130 St Péray
07.69.38.35.39

N° Siret 892 953 837 00010 - Code APE 9609Z - Numéro NDA 84070126307- TVA non applicable



4.2 Si un financeur prend en charge la prestation, le paiement s'effectue à la fin de la prestation, trente (30) jours à compter de la date d'émission de la facture pour les bilans de compétences.

Dans tous les cas, le Centre se réserve le droit d'annuler toute commande en cas de refus d'autorisation de paiement ou en cas de défaut de paiement. Elle se réserve également le droit de refuser toute commande si un litige antérieur sur le paiement est en cours.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. Le Centre aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus au Centre.

ARTICLE 5 : Annulation, absence ou interruption d'une formation

Tout bilan de compétences commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par le Centre.

En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation effectuée après la période de délais de rétractation, le Client s'engage à régler les sommes dues pour l'intégralité du bilan, que le Financeur ne voudrait pas prendre en charge, du fait de son absence.

ARTICLE 6 : Rétractation - Suspension – Résiliation

6.1 Rétractation

Le Client bénéficie du droit de se rétracter et de refuser la prestation pendant un délai de dix (14) jours à compter de son inscription, en application de [l'article L.221-18](#) du Code de la consommation, si le contrat est signé à distance, et dix (10) jours si le contrat est signé en présentiel.

6.2 SUSPENSION

Le Centre se réserve le droit de suspendre la prestation en cas de manquement du client à l'une de ses obligations contractuelles, notamment en cas de défaut de paiement, d'absentéisme répété et sans avertissement auprès du centre ;

Conformément, à l'Article 5, le Client reste redevable de l'intégralité du coût du bilan.



6.3 RÉSILIATION

Le Client peut de lui-même, et à tout moment, résilier son inscription en adressant une demande de résiliation au Centre.

- En cas de forces majeures :

Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.

La force majeure est un événement qui remplit les 3 caractéristiques suivantes :

Il est imprévisible

Il est irrésistible (insurmontable)

Il échappe au contrôle des personnes concernées.

Une catastrophe naturelle, un événement climatique exceptionnel sont des cas de force majeure, si ces situations imprévisibles échappent au contrôle des personnes et sont par nature inévitables.

Le décès du salarié constitue pour le contrat de travail un cas de rupture pour force majeure.

Le verglas et les chutes de neige sont en hiver des événements prévisibles qui ne constituent pas des cas de force majeure.

En cas de litige, ce sont les tribunaux qui décident si l'événement relève de la force majeure.

- Hors cas de forces majeures : La totalité du montant du bilan de compétences est dû

ARTICLE 7 : Propriété intellectuelle

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés ou remis par le Centre au Client des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client s'interdit d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord écrit par le Centre.

ARTICLE 8 : Confidentialité

Le Client s'engage à conserver les informations, documents et méthodes d'accompagnement confidentiels et à ne pas les revendre, les divulguer, les reproduire, les transmettre ou les diffuser de quelque manière que ce soit.

Jenny Benistant – Au contact de Soi
Espace pour Soi - 1 rue de la république - 07130 St Péray
07.69.38.35.39

N° Siret 892 953 837 00010 - Code APE 9609Z - Numéro NDA 84070126307- TVA non applicable



ARTICLE 9 : Responsabilité

Le Centre s'engage à la bonne exécution du contrat conclu avec le Client. Néanmoins, la responsabilité du Centre ne peut pas être engagée en cas de manquement à ses obligations contractuelles résultant d'un cas fortuit ou de force majeure, tel que défini par la jurisprudence française.

ARTICLE 10 : Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français.

Le tribunal compétent en cas de litige est le Tribunal de Commerce d'Aubenas.

En préalable à toute action en justice, les Parties devront rechercher ensemble une solution amiable, telle qu'une médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Document rentrant en vigueur au 01.01.2025